

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 29 MARS 2022



DROIT DE LA CONSOMMATION

*Loi DADDUE, loi économie circulaire, loi « Climat », loi Egalim 2,
nouveau rôle de la DGCCRF... Toute l'actualité 2022*


Conférence en mode
PRÉSENTIEL ou DISTANCIEL
au choix



Nombre de places
en présentiel limité



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation

 Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

**Johanne COUTIER**Directeur Adjoint
Département Droit des Affaires
Fiscalité - Banque - Assurance

De nombreuses réformes sont en train de transformer le droit de la consommation. Que l'on parle de la loi DADDUE qui vient renforcer la protection du consommateur, des lois « Egalim 2 », « climat » et économie circulaire qui créent tout un ensemble de nouvelles obligations, il est indispensable de faire un point complet de toute l'actualité du droit de la consommation.

À cet effet, nous avons réuni les grands avocats de la matière ainsi que la DGCCRF, afin de maîtriser toutes les nouveautés légales et jurisprudentielles et les nouvelles pratiques du droit de la consommation.

POUR QUI ?

- Directeurs, responsables juridiques et leurs collaborateurs
- Juristes d'entreprise
- Directeurs et responsables commerciaux
- Directeurs et responsables des achats, des ventes
- Directeurs et responsables du développement
- Directeurs et responsables marketing
- Avocats, conseils

POURQUOI ?

- **Maîtrisez tous les nouveaux textes qui viennent transformer le droit de la consommation**
- **Garanties des vices cachés et de non-conformité : quelles conséquences de la nouvelle ordonnance ?**
- **Vente à distance, démarchage téléphonique : en pratique, quel impact de la réforme ?**
- **Pratiques commerciales interdites, clauses abusives, responsabilité du fait des produits défectueux : intégrez les nouvelles décisions**
- **Quels nouveaux pouvoirs de la DGCCRF ?**

COMMENT ?

- Les exposés de présentation sont traités par **des spécialistes du droit de la consommation** et intègrent les dernières jurisprudences et les nouvelles pratiques apparues au jour de la conférence
- **Des échanges entre les formateurs et les participants** sont prévus à l'issue de chaque exposé
- **Une documentation détaillée**, contenant les exposés des formateurs, vous sera remise au début de la conférence pour un meilleur suivi des débats

LES ACQUIS

- Intégrer les nouvelles pratiques en droit de la consommation et bénéficier du point de vue de la DGCCRF
- Faire le point sur **toutes les réformes qui transforment le droit de la consommation et les dernières décisions de jurisprudence**

Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués

CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL

Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distanciel grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.



MARDI 29 MARS 2022

8h45 Accueil des participants

9h00 Faites le point sur tous les nouveaux textes apparus et anticipez les réformes à venir

- Loi « DDADUE » : maîtrisez les directives transposées et les transpositions à venir
- Loi « Économie circulaire » : comment mettre en œuvre les nouvelles obligations ? Indice de réparabilité, durabilité, etc. Respect des interdictions : destruction d'inventus, pratiques publicitaires, etc. Comment les mettre en place ?
- Loi « Climat » et droit de la consommation : quelles nouvelles obligations ? Quelles nouvelles interdictions ? Notamment en termes de fourniture d'échantillons, d'indication de l'origine des produits, d'« écoblanchiment » ou de prospectus ?
- Loi « Egalim 2 » : quelles nouvelles obligations ? Étiquetage, rémunérascoré, etc. Quelles nouvelles interdictions ?
- Ordonnance du 29 septembre 2021 : comment mettre en place la garantie légale de conformité des produits numériques et les autres nouvelles obligations introduites par l'ordonnance ?
- Projet « Digital Services Act » : quelles mesures à venir pour le renforcement de la protection du consommateur en ligne ?

Anne-Cécile Martin

Maître de Conférences

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Avocat Associé

FIDAL

10h00 Pratiques commerciales interdites et réglementées : quelle actualité ?

- Pratiques commerciales déloyales, trompeuses ou agressives : quelles conséquences des dernières jurisprudences ?
- Faites le point sur la publicité comparative
- Quel cadre pour les allégations environnementales ?

Clauses abusives : quels nouveaux traitements en la matière ?

- Analysez les nouvelles décisions
- Quelles sanctions ?
- Quelle divisibilité des clauses abusives ?

Nicolas Genty

Jessica Ramond

Avocats à la Cour

LOI & STRATÉGIES

11h15 Café-Networking

11h30 Vente à distance, démarchage téléphonique, contrat hors établissement : intégrez toutes les nouvelles pratiques

- Vente en ligne : quelles nouvelles pratiques/contraintes ?
- Lutte contre le blocage géographique et les discriminations

- Démarchage téléphonique : quels retours sur la mise en place de la réforme ?

Malka Marcinkowski

Avocat Associé

Ophélie Sommé

Avocat à la Cour

UGGC AVOCATS

13h00 Déjeuner

14h30 Garanties des vices cachés et garanties de non-conformité : intégrez les conséquences de l'ordonnance du 21 septembre 2021 et de la dernière jurisprudence

- Quels nouveaux délais au 1^{er} janvier 2022 en matière de garantie de non-conformité suivant l'ordonnance du 29 septembre 2021 ?
- Quelles répercussions sur vos contrats ?
- Garanties de vices cachés : quelles conséquences retirer en matière de prescription suivant la jurisprudence ?

Joseph Vogel

Sylvain Corvol

Avocats à la Cour

VOGEL & VOGEL

15h30 Responsabilité du fait des produits défectueux : quel impact dans votre pratique des nouveaux arrêts ?

- Quelles nouvelles décisions en la matière ? Comment l'intégrer dans votre pratique ?
- Comment évaluer les risques au regard de ce fondement en l'articulant avec les autres fondements juridiques (GVC, etc.) ?

Joseph Vogel

Bénédicte Simonneau

Avocats à la Cour

VOGEL & VOGEL

16h15 Café-Networking

16h30 Quels pouvoirs de la DGCCRF en matière de consommation ?

- Pouvoirs d'enquête et de sanction : faites le point sur les dernières décisions
- Lutte contre la fraude en ligne : quels nouveaux pouvoirs de sanction ?
- Quelles transactions possibles avec la DGCCRF ? Quels effets de la transaction ?

Leïla Benalia

Cheffe du bureau « Soutien juridique »

DGCCRF

17h30 Clôture de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

EFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Renseignements programme

Posez vos questions à **Johanne Coutier**

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@abilways.com

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08

serviceclient@efe.fr

www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1095 € HT

200 € HT de réduction pour toute inscription reçue avant le 28/02/2022 (code reduc200)

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la " loi Informatique et libertés " du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@abilways.com

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

MARDI 29 MARS 2022 • PARIS OU À DISTANCE

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la formation "**Droit de la consommation**" le mardi 29 mars 2022 (code 22705) et je choisis :
- en présentiel** (session n°412525) ou **en distanciel** (session n°412521)
- OUI**, je m'inscris avant le 28/02/2022 (code REDUC200) et je bénéficie de 200 € HT de réduction
- OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter " Droit des affaires "

Madame Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@abilways.com

22705 WEB



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

